



Tenez bon !
Les paramédics doivent d'abord
se rendre à l'ambulance.



Pour manifester votre inquiétude ou votre mécontentement, contactez :

Le bureau du ministre de la Santé
et des Services sociaux, Gaétan Barrette :
Région de Québec : 418 266-7171
Région de Montréal : 514 873-3700
ministre@msss.gouv.qc.ca

Le bureau du premier ministre, Philippe Couillard :
Région de Québec : 418 643-5321
Région de Montréal : 514 873-3411

Votre député :
www.assnat.qc.ca/fr/deputes/index.html

Production: Service des communications CSN | Design graphique: Jimmy Goyette | Mai 2017

DES DÉLAIS D'ATTENTE QUI FONT TOUTE LA DIFFÉRENCE !

Pourquoi la population n'aurait-elle pas droit aux services ambulanciers dans les mêmes délais partout sur le territoire du Québec ?

Le saviez-vous ?

Un retard de quelques minutes suffit pour causer à une personne en détresse des séquelles irréversibles et même la mort. Il peut aussi entraîner une hospitalisation prolongée due à une dégradation de l'état de santé, en plus des douleurs et de la souffrance inutiles !

Or, le temps d'accès aux services préhospitaliers d'urgence varie beaucoup d'une région à l'autre, parfois du simple au double et même davantage. À plusieurs endroits, il faut ajouter près d'une dizaine de minutes, et même plus, avant l'arrivée d'une ambulance.

Pourquoi un délai additionnel ?

Certaines équipes de paramédics de notre région sont assignées depuis 30 ans à des horaires de faction. Ils doivent être disponibles à la maison 24 heures sur 24 durant sept jours consécutifs.

Lors d'un appel, chacun des paramédics doit aussitôt quitter son domicile et se diriger vers la caserne d'ambulances, située dans un rayon de cinq minutes au plus de leur résidence. Ce délai ne tient pas compte de la circulation automobile ou du mauvais temps, comme lors de tempêtes de neige ou de verglas.

C'est un délai inacceptable !

De nombreux appels exigent un délai de réponse très court, surtout dans les situations impliquant :

- une difficulté respiratoire
- un accident de la route
- une douleur thoracique
- des traumatismes divers
- une personne malade en difficulté

Un double standard pour qui ?

Pour les autorités et les gestionnaires publics, le délai de réponse acceptable pour un appel très urgent est de huit minutes ou moins. Or, dans les endroits où les horaires de faction sont en vigueur et où on enregistre un fort volume d'appels d'urgence, ce délai est beaucoup plus important. Pourtant, on sait bien que dans les situations les plus critiques, chaque minute compte.

Parce qu'ils sont assignés à des horaires réguliers, les paramédics dans les grands centres sont mieux habilités à répondre plus rapidement aux appels, puisqu'ils sont en attente dans leur véhicule et non... à la maison ou ailleurs !



QU'ATTEND LE GOUVERNEMENT POUR AGIR ?

Le ministère de la Santé et des Services sociaux du Québec et son titulaire, Gaétan Barrette, connaissent très bien les solutions aux problèmes causés par des délais interminables. Celles-ci consistent à transformer les horaires de faction en horaires de travail stables, là où la situation le permet, soit un investissement de quelques millions pour l'ensemble du Québec.

Ces solutions impliquent aussi de mettre en place une couverture des services axée sur le déploiement dynamique des ressources ambulancières. Cela suppose une gestion active et coordonnée des ressources paramédicales, des véhicules ambulanciers et des centres d'appels dans toutes les régions.



La Loi sur les services préhospitaliers d'urgence vise «à ce que soit apportée, en tout temps, aux personnes faisant appel à des services préhospitaliers d'urgence une réponse appropriée, efficiente et de qualité ayant pour but la réduction de la mortalité et de la morbidité à l'égard des personnes en détresse».



AMBULANCE ICI

VOUS POUVEZ RÉAGIR !

Exigez des autorités des services d'urgence adéquats et conformes aux standards, partout sur le territoire.

Contactez dès maintenant vos conseillers municipaux, votre député et les représentants du CISSS ou du CIUSSS de votre région.

Appuyez notre demande d'un forum national de discussion réunissant les paramédics et le Ministère pour trouver des solutions pérennes.

Il en va de votre santé et de votre vie !



AMBULANCIER-PARAMÉDIC EN FACTION ICI

VOUS ÊTES ICI, BLESSÉ

